

FICHE-PROJET N° 8

PCDR LEUZE-EN-HAINAUT – REFERENCES DE PROJET			
Référence projet	8	Version	2
Intitulé générique du projet	Cadre de vie et environnement	Date	Octobre 2012
Priorité	2	Subside DR envisagé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non

INTITULE DU PROJET

Constitution d'un service environnement au sein de la commune et plan d'actions

A. CONTEXTE GENERAL

Leuze-en-Hainaut est une commune rurale moyennement étendue, dont le centre urbain polarise 9 villages de taille et population différentes, assez proches les uns des autres.

La majeure partie du territoire est vouée à l'agriculture, tandis qu'une faible part d'espaces boisés recouvre le village de Blicquy.

Hormis l'activité économique développée dans le parc industriel de Leuze (dont Lutosa spécialisé dans la transformation de la pomme de terre), le dynamisme de l'entité est également impulsé par des exploitations agricoles importantes, ainsi qu'un réseau de producteurs régionaux de qualité, encore sous-valorisé. On peut également citer le passé florissant lié à la bonneterie, dont l'activité a cessé ces dernières années. Plusieurs de ces sites ont fait l'objet d'une réaffectation.

D'un point de vue architectural, le patrimoine constitue un élément non négligeable dans l'identité de Leuze-en-Hainaut. Fermes, chapelles, églises ou potales sont en effet autant d'éléments marquant le paysage des différents villages.

Au plan naturel, le territoire de Leuze-en-Hainaut est assez pauvre en éléments structurants, malgré la présence de deux parcs naturels jouxtant de part et d'autre l'entité (parc naturel du Pays des Collines et parc naturel des plaines de l'Escaut). La Dendre et ses affluents contribuent à façonner la topographie de l'entité.

Certains de ces cours d'eau sont sujets à débordement, créant de la sorte des champs d'inondation, la plupart en milieu rural. De plus, plusieurs captages d'eau sont exploités sur le territoire communal qu'il convient de protéger.

L'administration communale s'est délibérément inscrite dans une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie. Elle a d'ailleurs soutenu la création de deux parcs éoliens :

- Le parc éolien de Leuze-Europe : dix éoliennes permettant à terme la production d'électricité pour 15.000 ménages (25 millions de kWh par an)
- Le parc éolien de Tourpes et Thumaide : 9 éoliennes permettant à terme la production d'électricité pour 11.500 ménages.

Sur ces enjeux environnementaux, plusieurs villageois se sont dits préoccupés, non seulement par le faible intérêt des populations pour ceux-ci, mais également au vu de la dégradation progressive de leur qualité de vie. Certains citoyens ont aussi relevé des carences quant à l'évolution des

espaces publics, ou encore le manque de moyens mis en œuvre pour lutter contre les écoulements et les risques d'inondation.

Pour tenter d'apporter des solutions durables, certains ont évoqué la possibilité de créer un service environnement au sein de la commune, notamment grâce à l'engagement d'un éco-conseiller.

Cette fiche-projet visera donc à mesurer les bénéfices d'un tel engagement à l'échelle communale.

B. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet évoqué porte sur la constitution d'un service environnement au sein de la commune, coordonnée par un éco-conseiller.

1. LE ROLE D'UNE CELLULE ENVIRONNEMENTALE

Dans une commune, le service environnement sert à guider les citoyens sur les questions relatives à l'environnement et au cadre de vie. L'activité de ce service est basée sur des processus de sensibilisation, de gestion, de décision, de concertation et de coordination.

Le service a aussi pour vocation d'analyser les permis d'environnement.

2. LES MISSIONS DE L'ECO-CONSEILLER

« L'éco-conseiller est un professionnel de la gestion concertée de l'environnement et du développement durable. En tant que généraliste, il assure une gestion globale et intégrée des projets en s'appuyant de manière adéquate sur des disciplines variées, sur des personnes ressources aux expertises variées ainsi que sur ses propres « spécialités ». Il favorise une approche participative des questions d'environnement et de développement durable en associant les acteurs concernés, dès que c'est possible et pertinent. Dans cette optique, il développe des compétences d'animation, de négociation et de médiation. Il suscite, favorise et accompagne, par des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation, des changements de mentalités et de comportements nécessaires à une prise en compte efficace des enjeux environnementaux et de développement durable. Il joue enfin des rôles de conseil, d'interface et d'aide à la décision en veillant à favoriser des approches préventives et démocratiques des projets ».¹

3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITABLES

- Elaboration d'un plan communal de développement de la nature (Cf. fiche-projet n° 17).
- Intégration de la commune au contrat de rivière de la Dendre.
- Rédaction d'une charte environnementale pour lutter contre les incivilités et pollutions diverses (tondeuses le dimanche, mauvaise gestion des déchets, déjections canines ...).

¹ www.eco-conseil.be, téléchargé en janvier 2012

C. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet trouve sa justification dans plusieurs points :

- Il n'existe pas de service environnement au sein de l'Administration communale de Leuze-en-Hainaut,
- A l'échelle communale, les démarches liées à l'environnement peuvent être complexes en l'absence d'un technicien qualifié,
- Les habitants souhaitent améliorer la qualité de leur cadre de vie.

1. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultation de la population
- CLDR

2. OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibiliser la population, quelque soit l'âge, aux problématiques environnementales,
- Prendre en considération et à part entière la problématique du développement durable,
- Entretien des cours d'eau et leurs berges,
- Valoriser le cadre de vie,
- Mener une politique active en faveur d'une gestion efficace des déchets, de la prise en compte du cycle de l'eau, des énergies renouvelables disponibles, des risques naturels, de la préservation de la nature et de la biodiversité, de l'embellissement et de la recomposition paysagère de la commune.

D. EVALUATION

1. EFFETS MULTIPLICATEURS

- Sensibilisation et intérêt pour le patrimoine environnemental,
- Amélioration de la biodiversité,
- Gestion intégrée du cycle de l'eau
 - infiltration, en lien avec les zones humides et les champs d'extensions de crues, mais également les Wateringues et les fossés bordant les carrières propices à l'infiltration,
 - captages,
 - transport,
 - alimentation,
 - rejet et
 - traitement (solution alternative à la collecte et au traitement des eaux usées en milieu faiblement urbanisé -Cf. fiche-projet n° 5 d'une lagune de traitement des eaux usées-)
- Gestion des risques de ruissellement des flux : la vocation intensive du territoire et la topographie amènent à constater des phénomènes d'érosion liés à un ruissellement trop important sur des terres. Ceci a pour conséquence des pertes de rendement agricole, mais aussi un risque pour les habitants pouvant se situer en aval.

2. NOMBRE D'EMPLOIS ENVISAGE

- Un emploi à temps plein en tant qu'éco-conseiller.
- Un emploi à temps plein sur le terrain, comme éco-cantonnier.

3. INDICATEURS DE RESULTATS

- Amélioration de la qualité environnementale,
- Dynamisme du nouveau service communal,
- Indice de satisfaction des Leuzois,
- Limitation de l'impact des inondations par ruissellement diffus.

4. INDICATEURS D'IMPACT

- Eau : Aujourd'hui, les berges des cours d'eau sont mal entretenues et il existe un risque réel d'inondation. Avec le projet d'un service environnement, une attention particulière portera sur cette thématique.
- Air/Climat : la constitution d'un service environnement permettra de mener des actions en faveur d'une meilleure qualité de l'air, notamment en lien avec une utilisation rationnelle de l'énergie.
- Sol : Le service environnement veillera à préserver la qualité des sols, grâce à une analyse minutieuse de tout projet déposé à la commune (permis d'environnement), notamment dans les zones à risques de ruissellement.
- Bruit : Le service veillera aux nuisances sonores (voisinage, travaux, infrastructures ...).
- Déchets : L'éco-conseiller pourra mener des actions pour l'amélioration du tri des déchets.
- Energie : l'éco-conseiller pourra mener des projets pour développer les énergies renouvelables propices à l'amélioration de la consommation d'énergie dans la commune, notamment par la voie de la sensibilisation.
- Cadre de vie : Le projet, dans sa réalisation complète, contribuera à améliorer le cadre de vie. A cet égard, un soin particulier sera apporté :
 - A l'information publique,
 - A la sensibilisation des jeunes enfants.
- Mobilité et sécurité publique : Les actions mises en place par l'éco-conseiller encourageront à limiter les déplacements motorisés. Elles favoriseront également les mobilités douces.
- Mise en valeur du patrimoine naturel par un balisage lié à la fiche-projet « mobilité douce », au besoin en relation avec les deux parcs naturels.

5. LE PROJET DANS LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ECONOMIQUE	SOCIAL	ENVIRONNEMENT
Gestion efficiente	Dimension didactique	Amélioration générale
Economies d'énergies	Information	Diversité
	sensibilisation	

E. ESTIMATION DU COUT GLOBAL

Cf. tableau récapitulatif